



VILLE DE RHINAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 23 - présents : 23

Séance 27 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les convocations pour la séance du 27 mars 2026 ont été adressées aux conseillers le 23 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de Rhinau.

Monsieur Jacques UTTER, doyen d'âge, fait l'appel.

Etaient présents les conseillers municipaux :

Monsieur Mathieu LECLERC
Madame Fabienne JOFFROY
Monsieur Dominique EHRHART
Madame Sylvie HARLEPP CHESSA
Monsieur Maxime STAERCK
Madame Laetitia GRIESHABER
Monsieur Alexis SCHNEIDER
Madame Annie ROTH
Monsieur Jeannot BAEHR
Madame Sandrine HERBEAULT
Monsieur Luc STADELWIESER
Madame Katia HEINRICH
Monsieur Philippe WALDHART
Madame Christine GROSSHANS
Monsieur Raphaël WEISS
Madame Laetitia SEIDEL
Madame Stella DOTTER
Monsieur Hubert GOELLER
Madame Laetitia BERTRAND
Monsieur Matthieu SPECHT
Madame Marianne HORNY-GONIER
Monsieur Jacques UTTER
Madame Sylvie KINTZ

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques UTTER, doyen d'âge, qui a déclaré les membres cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Fabienne JOFFROY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal et Madame Patricia EGGER, directeur général des services, comme secrétaire auxiliaire.

Le Conseil Municipal a également désigné deux assesseurs : Monsieur Alexis SCHNEIDER et Monsieur Hubert GOELLER.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jacques UTTER, doyen d'âge, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT.

Après un appel de candidature, Monsieur Mathieu LECLERC se déclare candidat. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	12

Nom et prénom du candidat : Monsieur Mathieu LECLERC

Nombre de suffrages obtenus (en chiffres et en toutes lettres) :18/dix-huit

Monsieur Mathieu LECLERC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur Mathieu LECLERC, élu Maire, a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à six, compte tenu de la charge de travail. Toutefois, il précise qu'il suggèrera des

indemnités de fonction sur la base d'une enveloppe de cinq adjoints pour ne pas obérer les finances communales.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents d'approuver la création de six postes d'adjoints au maire.

* * *

Discours de M. Mathieu LECLERC :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vous remercie pour la confiance que vous venez de m'accorder.

Je mesure pleinement la responsabilité qui m'est confiée aujourd'hui. Être maire de Rhinau est un honneur, mais surtout un engagement au service de tous.

Je veux associer à cet instant l'ensemble de mes colistiers, qui ont mené cette campagne avec sérieux, sincérité et engagement.

Je souhaite également saluer les autres élus de ce conseil municipal. Nous avons des sensibilités différentes, mais nous partageons une même responsabilité : s'investir pour Rhinau et ses habitants.

Notre priorité sera d'intervenir concrètement, avec pragmatisme, dans un esprit de dialogue et de respect.

Nous serons une équipe de travail, à l'écoute, présente sur le terrain, et pleinement engagée pour l'avenir de notre commune.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous.

Merci. »

* * *

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et depuis la loi « Engagement et Proximité », la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Au nom de la liste UN NOUVEL ELAN POUR RHINAU, le Maire Mathieu LECLERC a déposé une liste de candidats aux fonctions d'adjoint :

1. Dominique EHRHART
2. Fabienne JOFFROY
3. Maxime STAERCK
4. Sylvie HARLEPP CHESSA
5. Alexis SCHNEIDER
6. Laetitia GRIESHABER

Au nom de la liste AGIR POUR RHINAU, Monsieur Hubert GOELLER a déposé une liste de candidats aux fonctions d'adjoint :

1. Hubert GOELLER
2. Fabienne JOFFROY
3. Maxime STAERCK
4. Sylvie HARLEPP CHESSA
5. Alexis SCHNEIDER
6. Laetitia GRIESHABER

* * *

Déclaration de candidature de M. Hubert GOELLER :

« Par ma déclaration de candidature en tant qu'adjoint au maire (en charge des bâtiments, de la voirie, de la sécurité, du fleurissement et cadre de vie) je souhaite sortir de toute opposition et donner un nouvel élan à Rhinau, moi aussi.

Par cette initiative, je souhaite proposer mes services, mes compétences, mon intégrité, mon honnêteté mais surtout mon expérience au conseil municipal. Mais par-dessus tout, je souhaite poursuivre l'action municipale entamée en 2014 qui à mon sens n'a pas encore aboutie. Action d'ailleurs stoppée brutalement, trop brutalement, en 2020.

Par ce biais, je souhaite, évidemment, remettre au premier plan :

- ✓ *La sécurité, la sécurité routière au sein de la commune, en particulier en centre-bourg, aux abords de l'école, route de Boofzheim.*
- ✓ *La vidéoprotection, là aussi délaissée pendant le mandat précédent*
- ✓ *Une gestion responsable et responsabilisée des services techniques avec des actions ciblées en quête d'économie, d'efficacité et de réactivité au profit de Rhinau. Je fais référence, entre autres, de la non-reconduction du responsable technique*

J'aspire bien sûr à réactualiser notre patrimoine pour le projeter dans l'avenir et répondre aux besoins futurs notamment en termes de consommation énergétique.

Pour finir, j'ambitionne profondément d'agir avec vous pour Rhinau, dans l'espoir que vous souhaitez vous aussi, comme M. le Maire, « Rassembler au-delà des camps et travailler ensemble »

* * *

Ces listes sont mentionnées ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste : EHRHART Dominique
Nombre de suffrages obtenus (en chiffres et en toutes lettres) : 16/seize.

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste : GOELLER Hubert
Nombre de suffrages obtenus (en chiffres et en toutes lettres) : 6/six.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique EHRHART.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation des résultats reproduite ci-dessous :

Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par la liste
M.	EHRHART Dominique	08/07/1958	1 ^{er} adjoint	16
Mme	JOFFROY Fabienne	07/03/1969	2 ^{ème} adjoint	16
M.	STAERCK Maxime	23/03/1986	3 ^{ème} adjoint	16
Mme	HARLEPP CHESSA Sylvie	11/03/1978	4 ^{ème} adjoint	16
M.	SCHNEIDER Alexis	08/09/1993	5 ^{ème} adjoint	16
Mme	GRIESHABER Laetitia	16/06/1979	6 ^{ème} adjoint	16

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire élu procède à la lecture de la charte de l'élu local (art. L1111-12) et à sa distribution, accompagnée d'une copie des dispositions régissant les conditions d'exercice du mandat de conseiller municipal (chapitre III du titre II – article L2123-1 à L2123-35)